



CHARTRE DU BASKET BRESSE REVERMONT

JE JOUE – J'ARBITRE - J'ENCOURAGE

Section 1 – Règlements généraux

Sur et en dehors du terrain de basket, l'engagement de chacun compte. Au Basket Bresse Revermont, l'objectif est de pratiquer le basket dans le respect et la convivialité. En tant que club familial, joueurs, coachs, encadrants, dirigeants, bénévoles, parents, spectateurs... s'engagent à prôner les valeurs du club dans toutes les enceintes du basket et durant toute la saison :

**ASSIDUITE - PLAISIR - RESPECT - TOLERANCE - ESPRIT SPORTIF
- ENGAGEMENT**

Au sein du club, l'ensemble des dirigeants, certains coachs, certains arbitres ou OTM donnent de leur temps pour aider au bon déroulement de la saison tout entière. Leur engagement doit être honoré.

JE SUIS PARENT ET JE M'ENGAGE !

En tant que parent, je suis un maillon indispensable de la vie du groupe de mon enfant. Certains points sont indispensables pour que l'équipe ait un rythme de vie sain. Vous vous engagez donc à respecter la charte des parents.

Vie du groupe

- Constituer un dialogue courtois et respectueux avec les entraîneurs, les autres parents et les dirigeants
- Respecter les choix sportifs effectués par les entraîneurs dans la création de leur groupe et dans leurs choix de coaching

Entraînements

- Assurer la présence et l'assiduité de mon enfant lors des entraînements afin que le groupe puisse travailler de la meilleure des manières

Jour de matchs

- Assurer certains déplacements de l'équipe lors des rencontres se disputant à l'extérieur
- Amener le goûter d'après-match à domicile selon le planning

- Faire acte de présence, dans la mesure du possible, aux rencontres
- Montrer l'exemple en tribune en respectant les acteurs du match : les arbitres, les adversaires et les supporters

Vie du club

- Dans la mesure du possible, à être présent aux manifestations du club
- Dans la mesure du possible, à m'engager auprès des bénévoles pour aider au déroulement de certaines manifestations

JE SUIS COACH ET JE M'ENGAGE !

En tant que coach, je suis le garant de la bonne tenue de mon groupe. Je m'engage donc à respecter la charte des entraîneurs.

Vie du groupe

- Se tenir à disposition des parents et effectuer la liaison directe avec les dirigeants du club
- Maintenir le respect entre mes joueurs
- Prôner un discours antiviolenace (physique ou verbale) ou antitriche
- Faire respecter le matériel mis à disposition

Entraînements

- Transmettre les bonnes pratiques et les fondamentaux du basket
- Transmettre l'esprit d'équipe, de cohésion ainsi que l'esprit de la compétition
- Transmettre les valeurs du club
- Développer les compétences individuelles des joueurs
- Développer le jeu collectif du groupe
- Motiver, encourager, aiguiller mes joueurs, peu importe leur niveau de jeu

Matches

- Organiser les goûters d'après-match auprès des parents
- Organiser les déplacements pour les rencontres à l'extérieur
- Montrer l'exemple sur le banc en respectant les acteurs du match : les arbitres, les adversaires et les supporters

Vie du club

- À être présent aux manifestations du club
- À m'engager auprès des bénévoles pour aider au déroulement de certaines manifestations

JE SUIS JOUEUR ET JE M'ENGAGE !

En tant que joueur, je m'engage donc à respecter la charte des joueurs.

Attention, toute pénalité sportive (faute technique, disqualifiante...) reçue à l'encontre d'un licencié sera à rembourser au club.

Tout licencié doit respecter le planning de désignations communiqué à l'avance, sous peine de sanction sportive immédiate.

Vie du groupe

- Saluer les coachs, bénévoles, coéquipiers
- Porter une tenue adaptée à la pratique de notre sport préféré et notamment changer de chaussures en arrivant à la salle
- Écouter et respecter les consignes de l'entraîneur
- Respecter le matériel mis à disposition
- Ranger le matériel à la fin de l'entraînement ou du match

Entraînements

- Être à l'heure aux entraînements
- Être assidu et le plus présent possible lors des entraînements afin que le groupe puisse travailler de la meilleure des manières
- Prévenir mon entraîneur en cas d'absence à l'entraînement

Matches

- Être à l'heure divulguée par le coach aux matchs
- Prévenir mon entraîneur en cas d'absence aux matchs
- Participer aux déplacements, au lavage des maillots et des shorts et au goûter d'après match
- Supporter son équipe si l'on est blessé ou pas retenu pour le match
- Se montrer fair-play et respectueux des coéquipiers, des adversaires, des officiels et du public, dans la victoire comme dans la défaite
- Saluer les adversaires

Vie du club

- Être présent aux manifestations du club
- Supporter les autres équipes du club, son parrain et son filleul
- Participer aux stages gratuits durant les vacances scolaires
- M'engager auprès des bénévoles pour aider au déroulement de certaines manifestations

JE SUIS RESPONSABLE PARENTS D'ÉQUIPE ET JE M'ENGAGE !

En tant que parent référent, je soutiens l'encadrement et contribue au bon fonctionnement de l'équipe. Je m'engage à respecter la charte des parents responsables.

Rôle dans l'équipe

- Servir de relais entre les parents, l'entraîneur et le club.
- Favoriser une ambiance positive et solidaire au sein du groupe de parents.
- Encourager le respect mutuel, l'implication et la bienveillance.

Organisation

- Coordonner les goûters, les maillots, les co-voiturages si besoin.
- Veiller à la bonne tenue des plannings (présences, déplacements, arbitrage...).
- Aider le coach à rappeler les informations importantes aux parents.

Attitude et exemple

- Rester neutre sur les choix sportifs (sélections, temps de jeu...).
- Être un exemple dans les tribunes : encourager, respecter, rester calme.
- Ne pas interférer dans les décisions de coaching ou d'arbitrage.

Vie du club

- Participer, dans la mesure du possible, aux événements du club.
- Soutenir les bénévoles dans leurs missions ponctuelles.
- Être un ambassadeur des valeurs du club.

JE SUIS ARBITRE ET JE M'ENGAGE !

En tant qu'arbitre, je suis un acteur essentiel du jeu. Je suis garant du respect des règles et de l'esprit sportif. Je m'engage à respecter la charte des arbitres.

Vie du groupe

- Être impartial, calme et respectueux envers tous les acteurs du jeu.
- Favoriser le dialogue pédagogique avec les jeunes joueurs, sans excès d'autorité.
- Accepter l'erreur : la mienne comme celle des autres.

Préparation / match

- Arriver à l'heure, avec une tenue propre et complète.
- Être concentré, vigilant et cohérent dans mes décisions.
- Savoir reconnaître mes torts si nécessaire, dans une démarche constructive.

Communication

- Échanger avec les coachs et les joueurs de manière claire et respectueuse.
- Refuser toute pression extérieure venant des parents, bancs ou tribunes.
- Être disponible pour aider à former les plus jeunes ou nouveaux arbitres.

Vie du club

- M'engager, dans la mesure du possible, à participer aux formations d'arbitrage.
- Être un exemple de fair-play et de calme dans la salle.

Section 2 – Discipline

Préambule

Le présent règlement disciplinaire vise à garantir le respect, la sécurité et les valeurs sportives au sein du club du Basket Bresse Revermont. Il s'applique à tous les licenciés, parents, encadrants et accompagnants. Toute personne s'engage à respecter les règles énoncées ci-dessous.

Section 2.1 – Discipline des joueurs

Article 1 – Comportement attendu

Tout joueur du club s'engage à :

- Respecter les entraîneurs, arbitres, coéquipiers et adversaires.
- Adopter un langage et une attitude respectueuse.
- Participer activement et sérieusement aux entraînements et aux matchs.
- Porter les couleurs du club avec fierté et exemplarité.

Article 2 – Infractions possibles

- Retards ou absences injustifiées.
- Propos déplacés, insultes, comportements violents.
- Contestations ou gestes déplacés envers l'arbitre ou l'adversaire.
- Comportement non fair-play ou non coopératif.

Article 3 – Sanctions disciplinaires (joueurs)

En fonction de la gravité des faits :

1. **Rappel à l'ordre**
 2. **Commission de discipline interne**
 1. **Suspension temporaire en fonction des faits**
 3. **Renvoi vers la commission de discipline départementale ou régionale**
 4. **Exclusion définitive du club**
-

Section 2.2 – Discipline des parents / accompagnants

Article 4 – Rôle des parents

Les parents ou responsables légaux s'engagent à :

- Encourager dans le respect, sans pression excessive.
- Respecter les décisions de l'encadrement et de l'arbitrage.
- Maintenir une attitude positive dans et hors du terrain.
- Ne pas intervenir dans les choix tactiques ou les décisions du coach.

Article 5 – Comportements interdits

- Critiquer l'arbitrage ou l'encadrement.
- Insulter, menacer ou intimider des joueurs, entraîneurs, arbitres ou autres parents.
- Entrer sur le terrain sans autorisation.
- Répandre des propos nuisibles envers le club ou ses membres.

Article 6 – Sanctions disciplinaires (parents)

1. Rappel à l'ordre
2. Commission de discipline interne
 1. Suspension temporaire en fonction des faits
3. Renvoi vers la commission de discipline départementale ou régionale
4. Exclusion définitive du club du parent
5. Exclusion définitive du club de l'enfant

Section 2.3 – Procédure disciplinaire

Article 7 – Signalement et traitement

- Tout comportement problématique peut être signalé à un membre du bureau ou à l'entraîneur.
- Le comité de discipline évalue les faits.

Article 8 – Risques encourus et principes de décision

Les décisions disciplinaires sont prises de manière proportionnée, en fonction :

- de la gravité des faits constatés,
- de leur caractère volontaire ou répété,
- de l'impact sur les autres membres du club,
- et de l'attitude de la personne mise en cause après les faits.

Les sanctions peuvent aller du simple rappel à l'ordre à l'exclusion définitive, comme détaillé dans les articles précédents.

Le comité de discipline se réserve le droit de :

- appliquer une sanction immédiate en cas de comportement dangereux ou inacceptable,
- adapter la sanction si la personne montre des signes clairs de prise de conscience,
- alourdir une sanction en cas de récidive.

Les décisions sont prises **de manière collective**, dans l'intérêt du club et de ses valeurs. Toute décision peut être accompagnée d'un suivi pédagogique ou d'une médiation si jugé utile.

Article 9 – Droit de réponse

Toute personne mise en cause pourra s'expliquer devant le comité de discipline avant que toute sanction ne soit prise.

Article 10 – Notification

Les sanctions sont notifiées par écrit, avec mention de leur nature, durée, et motif.

Conclusion

Ce règlement a pour but de préserver le plaisir de jouer, le respect mutuel et la cohésion au sein du club. Il est communiqué à chaque licencié et parent en début de saison. Toute inscription vaut acceptation des règles énoncées.



CHARTRE DU BASKET BRESSE REVERMONT

JE JOUE – J'ARBITRE - J'ENCOURAGE

J'ai pris connaissance de la charte du Basket Bresse Revermont et je m'engage à la respecter pour la saison à venir.

Nom du licencié :

Nom du parent 1 (si mineur) :

Nom du parent 2 (si mineur) :

Date et signature du licencié (ou des parents) :